

# Favoriser l'engagement en politique professionnel en tant qu'employeur.

Tobias Bockstaller, responsable des bases techniques  
23.06.2023

# En tant qu'association professionnelle...

...nous représentons les intérêts des professionnels du travail social ayant une formation tertiaire en travail social, en pédagogie sociale, en animation socioculturelle, en animation communautaire, en pédagogie de l'enfance et en direction socioprofessionnelle.

... nous sommes une association nationale comptant 4000 membres.

...nous sommes entièrement financés par les cotisations des membres et la vente de publications. Cela nous permet de garantir notre indépendance politique.



### *13. Principes d'action en rapport avec les organisations du domaine social*

*«Les professionnel-le-s du travail social s'engagent au sein de leur organisation en faveur de conditions de travail qui protègent leur intégrité et leur santé; pour des conditions de travail satisfaisantes ainsi que pour l'amélioration de la qualité et du développement constant de leur organisation.»*

# Modifier les conditions de travail

1. Sensibiliser les professionnels
- 2. Possibilités d'action pour les organisations**
3. Solutions politiques

*"Notre **principe** : nous ne voulons pas pointer du doigt les insuffisances des organisations, mais montrer concrètement, à l'aide d'exemples, les possibilités dont elles disposent pour améliorer les conditions de travail".*

# Favoriser la création de sens

*"Il est important que les professionnels du travail social puissent s'identifier aux objectifs et aux valeurs de leur propre institution".*

*"Une institution qui s'engage ouvertement en faveur des principes éthiques des professions est plus appréciée par les collaborateurs qu'une institution qui ne s'engage que vis-à-vis des principes économiques".*

# Permettre un engagement en politique professionnelle

*"Cela fait partie de l'action professionnelle de s'engager en tant que professionnel(le) non seulement au niveau individuel, mais aussi au niveau structurel et politique pour la libération et l'autonomisation des destinataires\*"*.

*"Les professionnels doivent pouvoir s'acquitter de cet engagement non pas pendant leur temps libre, mais dans le cadre de leur temps de travail. L'engagement en politique professionnelle ne doit pas être perçu comme un danger, mais comme un potentiel pour les employeurs"*.

# Merci beaucoup de votre attention.

## **ARTISET Bildung**

Abendweg 1, Postfach 6000 Luzern 6  
T +41 41 419 01 72  
artisetbildung.ch

**AvenirSocial** 

Jetzt Mitglied werden:

